



## Report de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) des Actionnaires de Claranova SE du 1<sup>er</sup> au 17 décembre 2020

**Paris, France - le 30 novembre 2020 - 20h.**

En l'absence de prolongation par le Gouvernement de l'ordonnance encadrant les conditions de tenue d'Assemblée Générale à huis clos en période d'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup>, le groupe Claranova se voit contraint dans le vide juridique actuel encadrant l'organisation des Assemblées Générales d'ajourner et reporter au **17 décembre 2020** son Assemblée Générale Mixte, initialement prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2020 afin que celle-ci puisse se tenir dans les meilleures conditions.

Un nouvel avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte paraîtra au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Conformément aux dispositions des articles R. 225-77 et R. 225-79 du Code de commerce, les formulaires de vote par correspondance adressés à la Société et les mandats donnés pour l'Assemblée Générale Mixte prévue initialement le 1<sup>er</sup> décembre 2020 restent valables dès lors que l'inscription comptable des titres est maintenue.

Nous rappelons que les actionnaires ont été informés de l'ordre du jour et du texte des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte, initialement prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2020, dans l'avis de réunion paru au BALO n°129 du 26 octobre 2020, et dans l'avis de convocation paru au BALO n°138 du 16 novembre 2020. Il est également précisé que l'ordre du jour demeure inchangé.

Numéro dédié aux actionnaires individuels : **0805 29 10 00** (appel non surtaxé).  
Ligne ouverte du mardi au jeudi de 14h à 16h.

### À propos de Claranova :

Groupe technologique à forte croissance, Claranova est un acteur international inscrit sur le long terme, à travers des modèles économiques résilients sur des marchés à fort potentiel. Leader de l'e-commerce personnalisée (PlanetArt), Claranova s'illustre également par son savoir-faire technologique dans les domaines de l'édition de logiciels (Avanquest) et de l'Internet des Objets (myDevices). Ces trois pôles d'activités partagent une vision commune : simplifier l'accès aux nouvelles technologies grâce à des solutions alliant innovation et grande facilité d'usage. Fort de cette vision, Claranova combine depuis trois ans une trajectoire de croissance moyenne annuelle de plus de 45% et a réalisé un chiffre d'affaires de 409 M€ sur l'exercice 2019-2020.

Pour plus d'informations sur le groupe Claranova :  
[www.claranova.com](http://www.claranova.com) ou [twitter.com/claranova\\_group](https://twitter.com/claranova_group)

---

<sup>1</sup> Le gouvernement ayant autorisé par ordonnance en mars dernier (ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020) la tenue d'assemblées générales à huis clos jusqu'au 31 juillet 2020, puis par décret (décret n°2020-925 du 29 juillet 2020) jusqu'au 30 novembre 2020 en raison de la crise de la COVID-19. La prolongation de cette ordonnance au-delà du 30 novembre, initialement attendue fin novembre, n'ayant pas encore été publiée au Journal Officiel, aucun texte juridique n'encadre à ce jour la tenue d'assemblée générale à huis clos.